

R.—Il y en a eu de pris chez Monsieur Tardivel, chez Monsieur Léonard. La peinture a été prise chez M. Picher.

Q.—Par qui étaient-ils achetés ces matériaux là ?

R.—Par Monsieur Lemieux.

Q.—Quel Lemieux ?

R.—PIERRE LEMIEUX, C'EST CELUI QUI NOUS LES APPORTAIENT.

Q.—Est-ce qu'on vous apportait votre salaire dans des enveloppes ?

R.—Oui, Monsieur.

Q.—Ces enveloppes étaient-elles cachetées ?

R.—Oui, Monsieur.

Q.—Vous les remettait-on cachetées ?

R.—Oui, il nous les remettait cachetées.

Q.—Est-il à votre connaissance que les enveloppes qui venaient de chez Monsieur Charlebois ou de son bureau, étaient décachetées par quelqu'un avant de vous être remises ?

R.—Non, Monsieur, cela n'est pas arrivé.

Q.—Cela est-il arrivé à d'autres, à votre connaissance ?

R.—Pas à ma connaissance, cela n'est pas arrivé à ma connaissance, seulement des "on-dit."

Q.—En avez-vous vu de ces enveloppes là ? Sont-ce celles que je vous montre ?

R.—C'était de semblables ; je ne sais pas si ce sont celles-là.

Q.—Est-ce que toutes les enveloppes qui venaient de chez Monsieur Charlebois, et contenant votre salaire, portaient comme celles-ci le nom de l'ouvrier et la somme contenue dans l'enveloppe ?

R.—Oui, Monsieur, avec un numéro.

Q.—Avec un numéro ?

R.—Oui, Monsieur.

Q.—Nous en recevions qui étaient écrites au crayon noir, j'en ai reçu qui étaient écrites au crayon noir et j'en ai reçu qui étaient écrites au crayon bleu.

Q.—Savez-vous si celles écrites au crayon noir, venaient directement du bureau de Monsieur Charlebois où si elles avaient été substituées à d'autres ?

Le onzième jour de juillet, mil-huit-cent quatre-vingt-huit, (1888) la déposition du témoin est continuée comme suit :

J'ai en mains les listes de paie pour les mois d'août et de septembre mil-huit-cent quatre-vingt-sept (1887).

Dans ces listes se trouvent mentionnés les noms de tous ceux qui travaillaient sous la surveillance de monsieur Pitre Lemieux ; je parle des ouvrages qui se sont faits à la journée.

Dans ces listes se trouvent mentionnés les noms de chaque travailleur avec le nombre de jours qu'il a donnés, le prix pour chaque jour, et le montant total de son salaire pour la main d'œuvre.

Je vois que ces listes ont été vérifiées par moi, je payais tous ces travailleurs au bout de chaque quinzaine, puis je produisais mes comptes au Département des Travaux Publics, tous les mois, c'était les ordres du Département.

Ils n'ont pas toujours été remis, quelquefois, j'attendais deux mois.

Dans ces comptes que je produisais au Département des Travaux Publics, je ne mettais pas tous les détails ; je réduisais le tout à quelques chefs ; par exemple tant de journées de travail pour journa-